

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES
SERVICE BUDGET INVESTISSEMENT DETTE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 30 JUIN 2025

P.V. n° 140

Dossier n° 2

Objet : Budget supplémentaire - décision modificative n° 1 – exercice 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'affectation du résultat 2024 ayant été adoptée après la présentation du compte administratif, il convient de la matérialiser dans le budget du SDIS par l'adoption d'un budget supplémentaire.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux Services d'Incendie et de Secours et l'article L1424-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération P.V. n° 139-1 du 07 avril 2025 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2025,

VU la délibération P.V. n° 140-1.2 du 30 juin 2025 portant approbation du compte administratif 2024,

VU la délibération P.V. n° 140-1.3 du 30 juin 2025 portant affectation des résultats de l'exercice 2024,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif au budget supplémentaire - décision modificative n°1 - exercice 2025,

Considérant la nécessité de réaffecter le résultat de l'exercice 2024,

Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif 2025,

Décide à l'unanimité,

Concernant la première décision modificative (BS) 2025 :

- D'approuver le projet de la première décision modificative de l'exercice 2025 dit « budget supplémentaire » du budget principal du Service Départemental d'Incendie et de Secours de

Seine-et-Marne, par un vote par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement.
Les modifications apportées par chapitre budgétaire figurent à l'annexe 1 de cette délibération ;

Le total du budget est arrêté après la première décision modificative de l'exercice 2025, pour le budget principal du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne à 215 847 458 € dont 167 198 540 € en fonctionnement et 48 648 918 € en investissement.

- D'approuver la révision des programmes et des opérations afférentes, reprises à l'annexe 2 jointe à cette délibération.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU